

Conseil municipal du 30 mars 2023

Procès-Verbal de séance

Sous la présidence de Christophe VALOT, maire

Conseillers présents : Christelle AUDRA, Florence BREHAT, Julie COLNOT, Caroline RAGONNET, Cyril BALLEST, Alain CANDIDO, Stéphane CHOUX, Jean François HUOT, Jean François MAIGRET, Alain SOUM

Secrétaire de séance : Jean François HUOT

ORDRE DU JOUR :

I. Adoption du PV du Conseil municipal du 17/03/2023

II. Fiscalité : vote des taxes locales 2023

I. Adoption du PV du conseil municipal du 17/03/2023 :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2023 envoyé par e-mail le 23 mars 2023.

II. Fiscalité : vote des taux des taxes locales 2023

La campagne de fiscalité directe locale 2023 nécessite le vote des différentes taxes acté par délibération avant le 15 avril.

Le taux de taxe d'habitation est de nouveau voté à compter de 2023 et concerne désormais **les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans**. Le taux de référence de cette taxe pour 2023 est le taux de 2019, figé de 2020 à 2022.

D16/2023 : Vote des taux des taxes locales 2023

Monsieur le Maire informe le conseil que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,59 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,11 %

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h.

Procès-Verbal arrêté le : 23 JUIN 2023.

Le secrétaire de séance
Jean-François HUOT



Le Maire
Christophe VALOT

